

### Les objectifs



Permettre l'accès à des soins qualitatifs pour tous les assurés ayant une complémentaire santé sans reste à charge pour les soins :



optiques



**M** dentaires



Optimiser le modèle de protection sociale : du curatif au préventif, valorisation du conseil et des professions de santé

### **En pratique**



1 offre sans reste à charge systématiquement proposée par les professionnels de santé

**1 offre à tarif libre** remboursée par l'assurance complémentaire de l'assuré.



Mise en place de la réforme à partir du 1er janvier 2020



#### **Optique**



L'opticien proposera systématiquement 2 devis : un devis 100% Santé (Classe A) et un devis libre (Classe B)



### Verres de qualité

Durcis, amincis (selon correction) avec des traitement anti UV, anti rayures et anti reflets

#### Monture à un prix inférieur ou égal à 30 €

L'opticien devra proposer une gamme d'au moins 17 montures adultes et 10 montures enfants



Remboursement en intégralité sans reste à charge



#### Verres de qualité

Les verres seront a minima traités anti-rayures. Solaire à la vue uniquement en classe B

#### Remboursement de la monture

Prise en charge de la monture dans la limite maximale de 100€ par la mutuelle



Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite



## **Panier mixte**

L'assuré pourra choisir une offre mixte :

**Verres** sans reste à charge **+ Monture** à tarif libre

Le remboursement ne pourra pas excéder ce qui est prévu dans le contrat de la mutuelle.

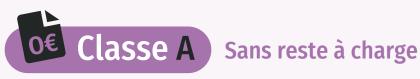




#### **Aides auditives**



Les aides auditives sont réparties en deux classes : A et B.



# Equipements de qualité

Equipements de qualité tant par l'esthétique (le panier inclut les dispositifs intra auriculaires) que par leur performances techniques et par les garanties qui sont associées.

Tarifs plafonnés puis réduits dès janvier 2019

Fixation de plafonds de limite de vente (PLV) à 950€



Remboursement en intégralité sans reste à charge



### Equipements de qualité

Caractéristiques et fonctionnalités plus poussées que celles de la classe A

# **Tarifs libres**

Limite de prise en charge totale (assurance maladie et mutuelle) à 1700€ par oreille à appareiller



Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite



Le panier 100% Santé Audio prend effet à compter du

1er janvier 2019

jusqu'au 1er janvier 2022



# **Amélioration**

du suivi du patient

- 1ère prescription par ORL obligatoire
  - 30 jours d'essai
- RDV de suivi et réglage durant les 5 années post achat • Tenue et passation du dossier de suivi patient



# **Dentaire**



de la qualité, de la technique et de l'esthétique.

L'assuré choisi son reste à charge en fonction



Panier « 100% santé »

intégralement remboursé

- Couronne céramo-métallique / Bridge (pour les dents du sourire)
- Couronne métallique (pour toutes les dents)
- Appareil amovible en résine

Remboursement en intégralité sans reste à charge

Panier 2 Honoraires modérés

Panier aux tarifs maîtrisés, via des prix plafonnés

- Couronne céramo-métallique (pour les dents intermédiaires)
- Bridge (pour les dents postérieures)
- Appareil amovible en stellite



Remboursement à hauteur de ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite



**Honoraires libres** 

Panier aux tarifs libres permettant de choisir librement les techniques et les matériaux les plus sophistiqués

- Couronne esthétique entièrement céramique
- Implantologie, Parodontie, Orthodontie
- Cosmétique dentaire



ce qui est prévu par l'assurance maladie et la garantie de mutuelle souscrite

Remboursement à hauteur de

Fixation de plafonds de limite de vente (PLV) **Prothèse dentaire** 

2019 PLV à **530€ 2020** → PLV à **500**€



prend effet à compter du **1er avril 2019** 

Le panier 100% Santé Dentaire

